

Bureau des audiences publiques en environnement  
« Les répercussions d'un échange de terrains sur la biodiversité et l'intégrité écologique  
du parc national du Mont-Orford. »

AVIS À LA COMMISSION

Vendredi 4 mars 2005

Le 13 janvier dernier, nous avons lancé une pétition qui visait deux objectifs. Le premier était de diffuser de l'information sur la légalité et les impacts environnementaux du projet. Le deuxième était de permettre aux gens qui partagent notre point de vue, une majorité silencieuse, de pouvoir exprimer leur voix.

Nous tenons à mentionner que nous sommes conscients que le dossier du parc du Mont-Orford est une question de respect du patrimoine collectif mais qu'il interpelle avant tout le respect de la Loi sur les parcs. Nous croyons aussi que les personnes qui nous gouvernent sont sensibles à l'opinion de leurs concitoyens.

Cette pétition s'adresse aux députés de l'Assemblée nationale et plus spécifiquement au Premier ministre, monsieur Jean Charest. Les signataires y endossent l'énoncé suivant:

**JE M'OPPOSE AU RETRAIT DE TERRAINS DU PARC NATIONAL DU MONT-ORFORD ET JE DEMANDE AU PREMIER MINISTRE, MONSIEUR JEAN CHAREST, DE RESPECTER LA LOI ET L'ESPRIT DE LA LOI SUR LES PARCS EN REFUSANT LA MODIFICATION DES LIMITES DU PARC ET AINSI, DE REFUSER L'ÉCHANGE ILLÉGAL DE TERRAINS PROPOSÉ, AFIN DE PRÉSERVER L'INTÉGRITÉ ÉCOLOGIQUE ET TERRITORIALE DU PARC NATIONAL DU MONT-ORFORD.**

Nous tenons à vous faire connaître les résultats à ce jour de cette pétition. En date du 4 mars 2005, nous avons reçu 7241 signatures. Cette pétition sera déposée à l'Assemblée nationale du Québec en mars prochain. Il est important de savoir que chacune des pétitions devait nous être retournée par la poste. Nous possédons toutes les adresses en plus des signatures de chacun des signataires.

Vous trouverez, ci-joint, deux exemplaires de cette pétition.

Nous tenons à vous remercier de l'attention que vous porterez à cette lettre.

Au nom des instigateurs de la pétition dont vous trouverez les noms au bas de la pétition,

Gisèle Lacasse Benoit,  
Vice-présidente du Memphrémagog Conservation Inc.

# PÉTITION POUR PROTÉGER LE PARC DU MONT-ORFORD

(PÉTITION À ÊTRE DÉPOSÉE À L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC)

ATTENDU QUE LES TERRAINS FAISANT PARTIE D'UN PARC DOIVENT ÊTRE PRÉSERVÉS EN PERMANENCE SELON L'ARTICLE I DE LA LOI SUR LES PARCS;

ATTENDU QUE L'ARTICLE 5 DE CETTE LOI STIPULE QUE: « LES TERRAINS FAISANT PARTIE D'UN PARC NE PEUVENT FAIRE L'OBJET DE VENTE OU D'ÉCHANGE »;

ATTENDU QUE LA CONSTRUCTION DE 1046 UNITÉS D'HABITATION DANS LES LIMITES DU PARC ACTUEL NÉCESSITERA LE RETRAIT DE 330 ACRES DE FORÊT MATURE : ÉRABLES, PINS ROUGES, CHÊNES ROUGES, NOYERS CENDRÉS DE 70 À 100 ANS: ÉCOSYSTÈME POSSIBLEMENT UNIQUE DANS LE PARC

ATTENDU QU'UNE GRANDE PARTIE DE CETTE FORÊT SERA COUPÉE POUR LA CONSTRUCTION DES 1046 UNITÉS D'HABITATION PRÉVUES DANS LE TERRITOIRE DU PARC AINSI QUE POUR 3200 PLACES DE STATIONNEMENT;

ATTENDU QUE LA COUPE DE CETTE FORÊT ENTRAÎNERA DES MODIFICATIONS MAJEURES AU SYSTÈME HYDRIQUE DU RUISSEAU CASTLE ET PROVOQUERA D'AVANTAGE D'ÉROSION ET DE SÉDIMENTATION DANS CE TRIBUTAIRE DU LAC MEMPHRÉMAGOG DÉJÀ GRANDEMENT AFFECTÉ;

ATTENDU QU'UN PROJET DE CETTE ENVERGURE NÉCESSITE AU PRÉALABLE UNE ÉTUDE D'IMPACT GLOBALE SUR L'ENVIRONNEMENT;

ATTENDU QUE CE PROJET NE RÉPOND PAS AUX CRITÈRES DU NOUVEAU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC;

ATTENDU QUE LA CONSTRUCTION DES 1400 UNITÉS D'HÉBERGEMENT TOTALES PRÉVUES (À L'INTÉRIEUR ET À L'EXTÉRIEUR DU PARC) POURRAIT TRIPLER LA DENSITÉ D'OCCUPATION ACTUELLE DANS ORFORD, LA FAISANT PASSER DE 10 À PLUS DE 30 UNITÉS À L'HECTARE. CE PRÉCÉDENT EST NON SOUHAITABLE POUR NOTRE RÉGION QUI S'EST DONNÉ UNE VOCATION DE VILLÉGIATURE PAISIBLE;

ATTENDU QUE LA CONSTRUCTION ANNUELLE PRÉVUE DE 105 UNITÉS D'HÉBERGEMENT N'AURA PAS UN GRAND IMPACT ÉCONOMIQUE PUISQUE LE CANTON D'ORFORD PRÉVOIT D'ICI 2012 LA CONSTRUCTION DE 1231 UNITÉS PAR D'AUTRES PROMOTEURS IMMOBILIERS DE LA RÉGION;

ATTENDU QUE LA DÉMONSTRATION DE RETOMBÉES ÉCONOMIQUES ASSURÉES DE CE PROJET SUR LA STATION DE SKI N'A PAS DU TOUT ÉTÉ FAITE PAR LE PROMOTEUR;

**JE M'OPPOSE AU RETRAIT DE TERRAINS DU PARC NATIONAL DU MONT-ORFORD ET JE DEMANDE AU PREMIER MINISTRE, MONSIEUR JEAN CHAREST, DE RESPECTER LA LOI ET L'ESPRIT DE LA LOI SUR LES PARCS EN REFUSANT LA MODIFICATION DES LIMITES DU PARC ET AINSI, DE REFUSER L'ÉCHANGE ILLÉGAL DE TERRAINS PROPOSÉ, AFIN DE PRÉSERVER L'INTÉGRITÉ ÉCOLOGIQUE ET TERRITORIALE DU PARC NATIONAL DU MONT-ORFORD.**

(en lettres moulées)

Nom: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Signature: \_\_\_\_\_

**Veillez imprimer, signer et poster cette pétition dès maintenant,  
à l'adresse suivante :**

**Pétition pour protéger le Parc du Mont-Orford, C.P. 70, Magog, Qc J1X 3W7.**

**Copiez et distribuez-la à vos amis.**

Par :

La Fondation Marécage Memphrémagog, L'Association de préservation du lac Magog, L'Association des propriétaires riverains du lac Bowker, L'Association pour la protection de l'environnement du lac Orford, L'Association pour la protection de l'environnement du lac Stukely Inc., Le Club de conservation chasse et pêche, Le Memphrémagog Conservation Inc., Les Amis du Marais de la Rivière aux Cerises, Les Amis du parc du Mont-Orford.

Pour des copies supplémentaires : [www.memphremagog.org](http://www.memphremagog.org)

# PETITION TO PROTECT MONT-ORFORD PARK

(PETITION TO BE FILED WITH QUEBEC'S NATIONAL ASSEMBLY)

WHEREAS THE LANDS FORMING A PARK MUST BE PERMANENTLY PROTECTED ACCORDING TO ARTICLE 1 OF THE PARK ACTS;

WHEREAS ARTICLE 5 OF THE ACT STATES THAT: «NO PART OF THE LANDS FORMING A PARK MAY BE SOLD OR EXCHANGED»;

WHEREAS THE CONSTRUCTION OF 1046 HOUSING UNITS WITHIN THE CURRENT BOUNDARIES OF THE PARK WILL REQUIRE THE REMOVAL OF 330 ACRES OF MATURE FOREST: MAPLES, RED PINES, RED OAKS AND BUTTERNUT TREES THAT ARE BETWEEN 70 AND 100 YEARS OLD – AN ECOSYSTEM THAT COULD BE UNIQUE IN THE PARK;

WHEREAS A LARGE PART OF THIS FOREST WILL BE CUT TO ALLOW FOR THE CONSTRUCTION OF THE 1046 HOUSING UNITS THAT ARE PLANNED WITHIN THE BOUNDARIES OF THE PARK AS WELL AS FOR 3200 PARKING PLACES;

WHEREAS THE CUTTING OF THIS FOREST WILL HAVE A MAJOR IMPACT ON THE HYDRIC SYSTEM OF CASTLEBROOK AND WILL PROMOTE FURTHER EROSION AND SEDIMENTATION OF THIS TRIBUTARY OF LAKE MEMPHREMAGOG WHICH IS ALREADY GREATLY AFFECTED;

WHEREAS PROJECTS OF THIS SCOPE MUST BE PRECEDED BY A GLOBAL IMPACT STUDY ON THE ENVIRONMENT;

WHEREAS THIS PROJECT DOES NOT MEET THE CRITERIA OF THE NEW PLAN FOR SUSTAINABLE DEVELOPMENT OF THE GOVERNMENT OF QUEBEC;

WHEREAS THE CONSTRUCTION OF THE TOTAL 1400 HOUSING UNITS PLANNED (INSIDE AND OUTSIDE THE PARK) COULD TRIPLE THE CURRENT BUILDING DENSITY IN ORFORD, FROM 10 TO MORE THAN 30 UNITS PER HECTARE – AN UNDESIRABLE PRECEDENT FOR OUR REGION GIVEN ITS VOCATION AS A PEACEFUL RESORT AREA;

WHEREAS THE CONSTRUCTION OF THE 105 HOUSING UNITS PLANNED ANNUALLY WILL NOT HAVE A SUBSTANTIAL ECONOMIC IMPACT CONSIDERING THAT THE TOWNSHIP OF ORFORD ALREADY HAS PLANS FOR 1231 NEW HOUSING UNITS TO BE BUILT BY OTHER DEVELOPERS OF THE REGION BY 2012;

WHEREAS THE PROOF OF THE ECONOMIC BENEFITS OF THE PROJECT FOR THE SKI RESORT HAS IS NO WAY BEEN MADE BY THE PROMOTER;

**I AM OPPOSED TO THE REMOVAL OF LANDS FROM THE MONT ORFORD NATIONAL PARK AND I ASK THE PREMIER, JEAN CHAREST, TO RESPECT THE PARKS ACT AND THE SPIRIT OF THE ACT BY REFUSING BOTH THE PROPOSED CHANGES TO THE CURRENT BOUNDARIES OF THE PARK AND THE PROPOSED ILLEGAL LANDSWAP AND IN SO DOING MAINTAIN THE ECOLOGICAL AND TERRITORIAL INTEGRITY OF THE MONT ORFORD NATIONAL PARK.**

(please print)

Name: \_\_\_\_\_

Address: \_\_\_\_\_

Signature: \_\_\_\_\_

**Please print, sign and mail this petition right now,  
to the following address:  
Petition to protect Mont Orford Park, C.P. 70, Magog, Qc  
J1X 3W7**

This petition is organized by La Fondation Marécage Memphrémagog, L'Association de préservation du lac Magog, L'Association des propriétaires riverains du lac Bowker, L'Association pour la protection de l'environnement du lac Orford, L'Association pour la protection de l'environnement du lac Stukely Inc., Le Club de conservation chasse et pêche, Le Memphrémagog Conservation Inc., Les Amis du Marais de la Rivière aux Cerises and Les Amis du parc du Mont-Orford.

For additional copies, see [www.memphremagog.org](http://www.memphremagog.org)

# PÉTITION POUR PROTÉGER LE PARC DU MONT-ORFORD

(PÉTITION À ÊTRE DÉPOSÉE À L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC)

**ATTENDU** QUE LES TERRAINS FAISANT PARTIE D'UN PARC DOIVENT ÊTRE PRÉSERVÉS EN PERMANENCE, SELON L'ARTICLE 1 DE LA LOI SUR LES PARCS;

**ATTENDU** QUE L'ARTICLE 5 DE CETTE LOI STIPULE QUE: « LES TERRAINS FAISANT PARTIE D'UN PARC NE PEUVENT FAIRE L'OBJET DE VENTE OU D'ÉCHANGE »;

**ATTENDU** QUE LA CONSTRUCTION DE 1046 UNITÉS D'HABITATION DANS LES LIMITES DU PARC ACTUEL NÉCESSITERA LE RETRAIT DE 330 ACRES DE FORÊT MATURE : ÉRABLES, PINS ROUGES, CHÊNES ROUGES, NOYERS CENDRÉS DE 70 À 100 ANS: ÉCOSYSTÈME POSSIBLEMENT UNIQUE DANS LE PARC;

**ATTENDU** QU'UNE GRANDE PARTIE DE CETTE FORÊT SERA COUPÉE POUR LA CONSTRUCTION DES 1046 UNITÉS D'HABITATION PRÉVUES DANS LE TERRITOIRE DU PARC AINSI QUE POUR 3200 PLACES DE STATIONNEMENT;

**ATTENDU** QUE LA COUPE DE CETTE FORÊT ENTRAÎNERA DES MODIFICATIONS MAJEURES AU SYSTÈME HYDRIQUE DU RUISSEAU CASTLE ET PROVOQUERA DAVANTAGE D'ÉROSION ET DE SÉDIMENTATION DANS CE TRIBUTAIRE DU LAC MEMPHRÉMAGOG DÉJÀ GRANDEMENT AFFECTÉ;

**ATTENDU** QU'UN PROJET DE CETTE ENVERGURE NÉCESSITE AU PRÉALABLE UNE ÉTUDE D'IMPACT GLOBALE SUR L'ENVIRONNEMENT;

**ATTENDU** QUE CE PROJET NE RÉPOND PAS AUX CRITÈRES DU NOUVEAU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC;

**ATTENDU** QUE LA CONSTRUCTION DES 1400 UNITÉS D'HÉBERGEMENT TOTALES PRÉVUES (À L'INTÉRIEUR ET À L'EXTÉRIEUR DU PARC) POURRAIT TRIPLER LA DENSITÉ D'OCCUPATION ACTUELLE DANS ORFORD, LA FAISANT PASSER DE 10 À PLUS DE 30 UNITÉS À L'HECTARE. CE PRÉCÉDENT EST NON SOUHAITABLE POUR NOTRE RÉGION QUI S'EST DONNÉ UNE VOCATION DE VILLÉGIATURE PAISIBLE;

**ATTENDU** QUE LA CONSTRUCTION ANNUELLE PRÉVUE DE 105 UNITÉS D'HÉBERGEMENT N'AURA PAS UN GRAND IMPACT ÉCONOMIQUE PUISQUE LE CANTON D'ORFORD PRÉVOIT D'ICI 2012 LA CONSTRUCTION DE 1231 UNITÉS PAR D'AUTRES PROMOTEURS IMMOBILIERS DE LA RÉGION;

**ATTENDU** QUE LA DÉMONSTRATION DE RETOMBÉES ÉCONOMIQUES ASSURÉES DE CE PROJET SUR LA STATION DE SKI N'A PAS DU TOUT ÉTÉ FAITE PAR LE PROMOTEUR;

**JE M'OPPOSE AU RETRAIT DE TERRAINS DU PARC NATIONAL DU MONT-ORFORD ET JE DEMANDE AU PREMIER MINISTRE, MONSIEUR JEAN CHAREST, DE RESPECTER LA LOI ET L'ESPRIT DE LA LOI SUR LES PARCS EN REFUSANT LA MODIFICATION DES LIMITES DU PARC ET AINSI, DE REFUSER L'ÉCHANGE ILLÉGAL DE TERRAINS PROPOSÉ, AFIN DE PRÉSERVER L'INTÉGRITÉ ÉCOLOGIQUE ET TERRITORIALE DU PARC NATIONAL DU MONT-ORFORD.**

(en lettres moulées)

Nom/Adresse \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_

Nom/Adresse \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_

Nom/Adresse \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_

Nom/Adresse \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_

Nom/Adresse \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_

Nom/Adresse \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_

Nom/Adresse \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_

Nom/Adresse \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_

Nom/Adresse \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_

Nom/Adresse \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_

Nom/Adresse \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_

**Veillez copier, faire signer et poster cette pétition dès maintenant, à l'adresse suivante :**

**Pétition pour protéger le Parc du Mont-Orford, C.P. 70, Magog, Qc J1X 3W7.**

**PAR :** La Fondation Marécage Memphrémagog, L'Association de préservation du lac Magog, L'Association des propriétaires riverains du lac Bowker, L'Association pour la protection de l'environnement du lac Orford, L'Association pour la protection de l'environnement du lac Stukely Inc., Le Club de conservation chasse et pêche, Le Memphrémagog Conservation Inc., Les Amis du Marais de la Rivière aux Cerises, Les Amis du parc du Mont-Orford.

**Pour des copies supplémentaires : [www.memphremagog.org](http://www.memphremagog.org)**